

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION POUR UNE ETUDE FLASH SUR LES SITES « RUE CHARLES BARBANCHON & RUE DU MARECHAL FOCH » AVEC LA COMMUNE DE ROLLEVILLE (76)

N° Progisem :	Foncier :	/
	Etude flash :	OPE2024124
	Travaux :	/
Adresse des sites :	Rue Charles Barbançon & Rue du Maréchal Foch	

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000, n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014, n° 2015-979 du 31 juillet 2015, n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et par l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 ;

Vu la délibération du 25 octobre 2024 n°39 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie portant délégation au Directeur général de l'approbation des conventions d'intervention et de leurs modifications dans les conditions qu'elle fixe ;

Vu la délibération du 05 mars 2021 n°25 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie relative au financement du dispositif d'étude flash ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la commune de ROLLEVILLE en date du 20 février 2025 relative à l'approbation de la convention d'intervention ;

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2022/2026 de l'Etablissement Public Foncier de Normandie approuvé par une délibération n° 2 de son Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2021 ;

- Approuve la convention d'intervention citée en objet avec la commune de ROLLEVILLE, jointe en annexe à la présente décision. Etant précisé que le projet de convention d'interventions ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.
- Autorise l'engagement financier, pour la mise en œuvre de ladite convention, plafonné à 20 000€ HT pour l'étude flash.

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

07 AVR. 2025


**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**
Philippe LERAÏTRE



**CONVENTION D'INTERVENTION
RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE FLASH SUR 2 SITES :
Rue Charles Barbanchon & rue du Maréchal Foch-à ROLLEVILLE
(76)**

ENTRE

- **La Ville de Rolleville** désignée ci-après par les termes « La Collectivité », représentée par son Maire, Monsieur Pascal LEPRETTRE , agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 20 février 2025;

ET

- **L'Etablissement Public Foncier de Normandie**, désigné ci-après par les initiales "EPF Normandie", représenté par son Directeur Général, Monsieur Gilles GAL, agissant en vertu de la décision du Directeur Général en date du _____ , habilité à cet effet par la délibération du Conseil d'Administration du 25 octobre 2024

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE DE L'ETUDE

Le projet de la collectivité est de promouvoir le renouvellement urbain des fonciers ciblés en annexe, dans le cadre d'opérations de logements et commerces, ainsi que des aménagements de l'espace public avec notamment l'élargissement de deux carrefours situés rue Charles Barbançon et rue du Maréchal Foch.

L'étude portera ainsi sur deux ilots, faisant chacun déjà l'objet d'une intervention de l'EPF au titre du portage foncier (opération OPE2023185 « rue Victor Petitpas » et opération 921026 « centre-bourg »).

L'étude devra conforter ces différentes orientations, et articuler de façon cohérente les programmes respectifs de ces deux opérations.

ARTICLE 2 – CONTENU DE LA MISSION

La collectivité et l'EPF Normandie souhaitent un accompagnement pour la définition d'une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le périmètre identifié (Cf. annexe 1).

La mission comportera trois phases :

- Un diagnostic technique, urbain et réglementaire sommaire,
- Une approche capacitaire sur la base de la programmation envisagée par la collectivité,
- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelle.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

L'EPF Normandie :

- Assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude,
- Organise la consultation des bureaux d'études,
- Procède à la sélection des candidats,
- Notifie le marché d'étude,
- Accompagne la collectivité tout au long de la démarche.

La collectivité :

- Est associée à la préparation de la fiche technique adressée lors de la consultation permettant de retenir le bureau d'étude qui réalisera l'étude
- Co-préside le groupe de pilotage avec l'EPF Normandie par la participation du ou des élus en charge du dossier,
- S'engage à faciliter l'accès à toutes les données, études, éléments d'informations jugés pertinents pour alimenter l'étude, avant et pendant la durée de celle-ci,
- S'engage à se rendre disponible pour la préparation de l'étude et pour le bon déroulement de l'étude par la présence du ou des élus et du technicien en charge du dossier,
- S'engage à fournir les contacts avec les organismes qui pourraient être associés à la réflexion.

L'étude de pré-faisabilité ne pourra démarrer qu'une fois l'ensemble des données et documents nécessaires réunis (documents d'urbanisme, études réalisées, plans, enquête, DTA, études pollution, ...).

Les besoins de documents techniques tels que levé topographique, plan des bâtiments en présence, etc... devront avoir été évalués au préalable. Dans le cas où ces documents n'existent pas et où leur nécessité est avérée, ils devront être réalisés en amont de l'étude de pré-faisabilité, par la collectivité.

L'élue référent sera le principal contact de l'EPF Normandie et sera en capacité de prendre les décisions nécessaires pour valider les différentes étapes de l'étude.

Les résultats de l'étude sont propriété de l'EPF Normandie et de la collectivité.

ARTICLE 4 – FINANCEMENT DE L'INTERVENTION

Le coût total de la démarche d'étude est financé à 100% par l'EPF Normandie, dans un plafond maximal de **24 000 € TTC**.

ARTICLE 5 – DUREE D'APPLICATION

La présente convention :

- Prend effet à sa notification par l'EPF Normandie à l'ensemble des signataires.
- Est conclue jusqu'au rendu définitif de l'étude.

Fait à Rouen,

**Le Maire
de la Ville de Rolleville**

**Le Directeur Général
De l'EPF Normandie**

Pascal LEPRETTRE

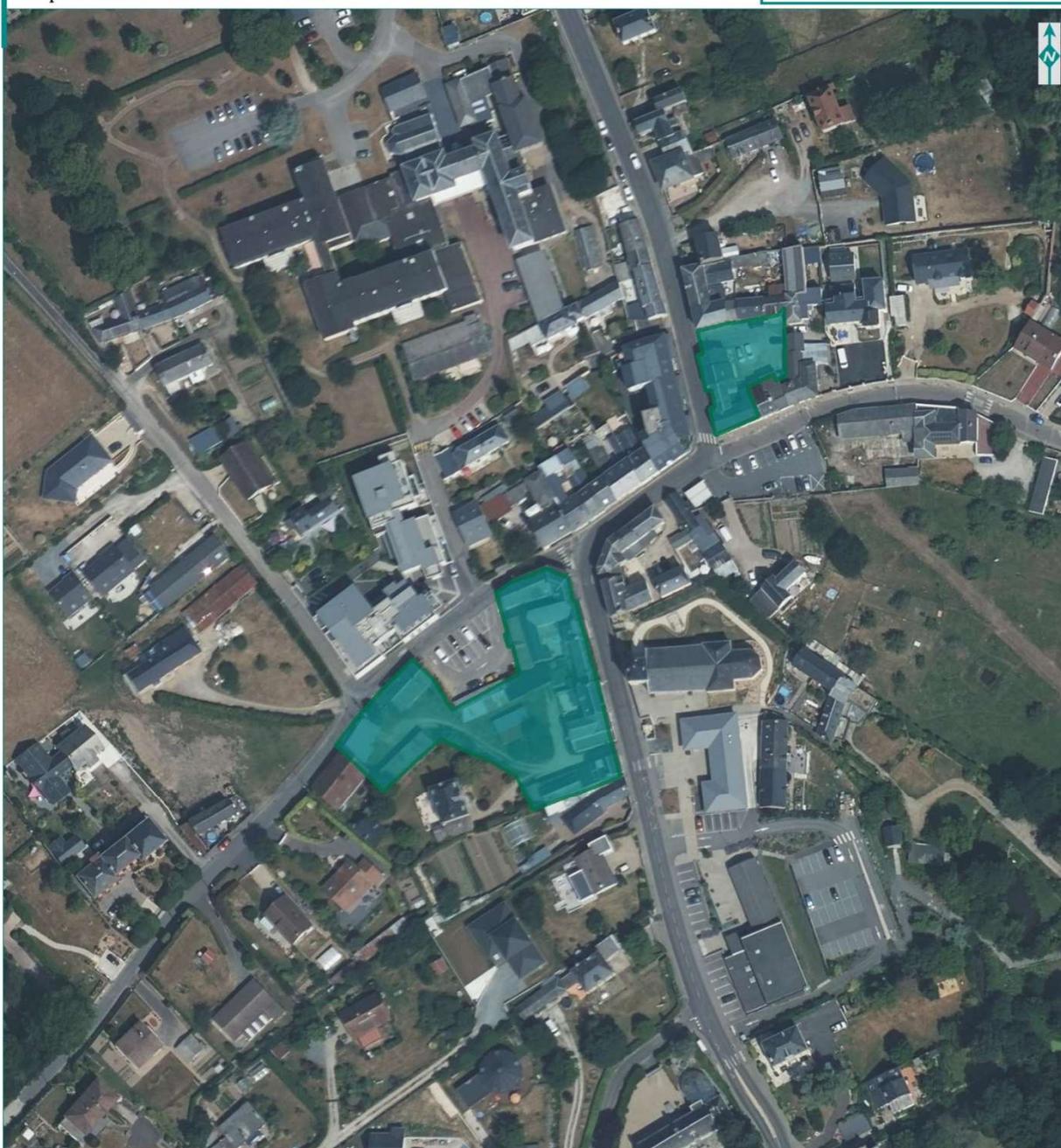
Gilles GAL

ANNEXE 1

Etude **ROLLEVILLE / RUE VICTOR PETITPAS / CENTRE BOURG**

CU Le Havre Seine Métropole
Rolleville

Surface : 3 060 m² environ
Emprise bâtie : 1 346 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2024

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 03/01/2025

 Emprise concernée par l'étude

0 12.5 25 50
Mètres



Etude ROLLEVILLE / RUE VICTOR PETITPAS / CENTRE BOURG

CU Le Havre Seine Métropole
Rolleville

Surface : 3 060 m² environ
Emprise bâtie : 1 346 m² environ
Section : A



Sources : Origine cadastre 2024 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 03/01/2025

- Emprise concernée par l'étude
- Parcelles
- Sections cadastrales
- Bâti

0 5 10 20 Mètres

